

PROGRAMME DE FORMATION

Graduate Program GPAT Conseiller en Gestion de Patrimoine libéral

Thème	Formation professionnalisante en gestion de patrimoine - Préparation au métier de Conseiller en Gestion de Patrimoine libéral
Niveau	Graduate Program GPAT - Code RNCP : en cours de dossier
Durée	7 mois - 400 heures (189h e-learning, 112h présentiel, 47h visioconférence, 49h tutorat)
Modalité	Blended learning - Rythme compatible avec une activité professionnelle
Public visé	Professionnels en activité ou en reconversion souhaitant exercer le métier de CGP libéral (conseillers financiers, banquiers, notaires, avocats, experts-comptables, cadres en reconversion)
Prérequis	Diplôme de niveau 5 (Bac+2) minimum ou expérience professionnelle équivalente dans le secteur financier, juridique, immobilier ou de l'assurance. Sélection sur dossier et entretien de motivation.
Effectifs	12 stagiaires maximum par promotion
Modalités d'accès	Sur dossier de candidature et entretien à adresser à lorren.bargain@orion-executiveschool.fr
Délais d'accès	2 mois minimum avant le début de la formation (étude de dossier, entretien, contractualisation, financement)
Lieu	Site HOCHÉ - 58 avenue Hoche, 75008 Paris (présentiel) + plateforme e-learning et visioconférence
Tarif	2 750 € par stagiaire - en cours d'inscription à l'exonération de TVA
Dates de la prochaine session	24 novembre 2026
Certifications intégrées	Certification AMF (bloc 3)
Contact	lorren.bargain@orion-executiveschool.fr
Responsable pédagogique	Mathieu Becker - mathieu.becker@orion-executiveschool.fr
Accessibilité handicap	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Alexandre Boutin - alexandre.boutin@lafinancieredorion.fr

1. OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Le Graduate Program GPAT vise à former des professionnels capables d'exercer pleinement le métier de Conseiller en Gestion de Patrimoine libéral. À l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise l'ensemble des dimensions techniques (fiscalité, droit civil, instruments financiers, assurance vie, transmission), méthodologiques (diagnostic patrimonial, ingénierie, conseil) et entrepreneuriales (création et pilotage d'un cabinet, conformité réglementaire, développement commercial) nécessaires à l'exercice du conseil patrimonial global et libéral.

La formation prépare également à la certification AMF (intégrée au cursus).

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mobiliser les 6 compétences professionnelles suivantes :

- **C1 - Réaliser un diagnostic patrimonial global** : analyser la situation civile, fiscale, sociale, professionnelle et financière du client pour identifier ses objectifs, ses contraintes et les leviers d'optimisation.
- **C2 - Élaborer et préconiser une stratégie patrimoniale adaptée** : construire des recommandations argumentées et personnalisées intégrant fiscalité, transmission, protection et placement, dans le respect du profil de risque et de l'horizon du client.
- **C3 - Mettre en œuvre la stratégie et piloter le suivi patrimonial** : sélectionner, mettre en place et suivre dans le temps les solutions retenues (juridiques, fiscales, assurantielles, financières, immobilières).
- **C4 - Développer et fidéliser un portefeuille de clients patrimoniaux** : prospecter, négocier, vendre et entretenir une relation de confiance durable avec une clientèle patrimoniale exigeante.
- **C5 - Exercer dans le respect du cadre réglementaire et déontologique du CGP** : appliquer les exigences CIF, COA, IOBSP, ORIAS, AMF, ACPR, LCB-FT, RGPD, DDA/MIF2 et les règles déontologiques de la profession.
- **C6 - Structurer et piloter un cabinet de CGP libéral** : créer, organiser et développer une Business Unit autonome (stratégie, management, conformité, marketing, communication, outils et IA).

3. CONTENU DÉTAILLÉ

La formation s'organise en 9 blocs de compétences répartis sur 400 heures, articulant apports théoriques en e-learning, ateliers en présentiel, classes virtuelles synchrones et tutorat individualisé.

BLOC 1 - Maîtriser la fiscalité des revenus et la fiscalité patrimoniale

Volume horaire : 33 heures (21h e-learning, 10,5h présentiel, 1,5h visio)

Fiscalité du particulier (14h)

- Maîtriser les règles de calcul de l'impôt sur le revenu (assiette, barème, décote, plafonnement des niches).
- Identifier les revenus catégoriels et leurs régimes d'imposition (traitements et salaires, BIC, BNC, revenus fonciers, RCM, plus-values).
- Conseiller le client sur les arbitrages fiscaux (PFU vs barème, options fiscales, optimisation du foyer fiscal).

Fiscalité des professionnels (7h)

- Comprendre la fiscalité des entreprises (IS, IR-BIC, IR-BNC) et son articulation avec la fiscalité personnelle du dirigeant.
- Analyser les régimes d'imposition des bénéfices et les choix structurants (option IS, intégration fiscale, régime micro).

Fiscalité de l'immobilier : revenus fonciers et outils de défiscalisation (7h)

- Maîtriser la fiscalité des revenus fonciers (régime réel, micro-foncier, déficit foncier) et des plus-values immobilières.
- Évaluer la pertinence des dispositifs de défiscalisation immobilière (Pinel, Denormandie, Malraux, Monuments historiques, LMNP/LMP).

IFI - Impôt sur la Fortune Immobilière (5h)

- Déterminer l'assiette de l'IFI (biens imposables, biens exonérés, dettes déductibles).
- Mettre en œuvre des stratégies de réduction de l'IFI (démembrement, dette, donation, structuration par SCI).

BLOC 2 - Maîtriser les fondamentaux du droit civil

Volume horaire : 28 heures (14h e-learning, 14h présentiel)

Droit de la famille : régimes matrimoniaux (7h)

- Distinguer les principaux régimes matrimoniaux (communauté légale, séparation de biens, participation aux acquêts, communauté universelle) et leurs effets patrimoniaux.
- Conseiller un couple sur le choix ou le changement de régime matrimonial en fonction de sa situation.

Droit de la famille : donations (7h)

- Maîtriser les mécanismes des donations (donation simple, donation-partage, donation graduelle, donation résiduelle) et leur fiscalité.
- Optimiser l'utilisation des abattements et des dispositifs de transmission anticipée.

Droit de la famille : successions (7h)

- Connaître les règles de la dévolution successorale légale et de la réserve héréditaire.
- Construire une stratégie de transmission successorale combinant testament, assurance vie, donations et démembrement.

Droit de la famille : protection des incapables (7h)

- Identifier les mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future).
- Conseiller un client sur la mise en place d'une protection adaptée à sa situation ou à celle d'un proche.

BLOC 3 - Comprendre et utiliser les instruments financiers de la gestion de patrimoine

Volume horaire : 52,5 heures (35h e-learning, 10,5h présentiel, 7h visio) - Intègre la certification AMF

Marchés et produits financiers (7h)

- Comprendre l'organisation des marchés financiers et leurs principaux acteurs.
- Distinguer les classes d'actifs (actions, obligations, OPCVM, ETF, monétaire) et leurs caractéristiques de risque/rendement.

Produits structurés (7h)

- Décrypter la mécanique des produits structurés (autocall, capital garanti, capital protégé) et leurs scénarios de remboursement.
- Évaluer la pertinence d'intégrer un produit structuré dans une allocation patrimoniale.

Gestion d'un portefeuille et allocation d'actifs (10,5h)

- Maîtriser les principes de la théorie moderne du portefeuille et de l'allocation stratégique/tactique.
- Construire une allocation d'actifs cohérente avec le profil de risque et l'horizon du client.

Finance verte (3,5h)

- Identifier les enjeux ESG et les Objectifs de Développement Durable (ODD) appliqués à la gestion de patrimoine.
- Intégrer les critères de durabilité (SFDR, labels ISR, Greenfin) dans les préconisations clients.

Finance de l'immobilier (3,5h)

- Comprendre les mécanismes de financement immobilier (crédit amortissable, in fine, prêt relais) et leur impact patrimonial.
- Évaluer les véhicules d'investissement immobilier (détention directe, SCPI, OPCI, foncières cotées).

Certification AMF (21h)

- Préparer et passer la certification AMF, indispensable à l'exercice de la profession.
- Maîtriser l'ensemble des thèmes du programme officiel AMF (cadre réglementaire, instruments financiers, gestion collective, marchés, post-marché, déontologie).

BLOC 4 - Comprendre et préconiser des solutions sur le patrimoine social

Volume horaire : 24,5 heures (10,5h e-learning, 10,5h présentiel, 3,5h visio)

Épargne retraite (14h)

- Maîtriser les dispositifs d'épargne retraite (PER individuel, PER collectif, PER obligatoire, anciens PERP, Madelin, art. 83).
- Conseiller le client sur l'arbitrage entre déductibilité à l'entrée et fiscalité à la sortie selon sa situation.

Prévoyance individuelle et collective (10,5h)

- Identifier les risques à couvrir (décès, incapacité, invalidité, dépendance) et les solutions de prévoyance adaptées.
- Articuler les régimes obligatoires et les couvertures complémentaires individuelles et collectives.

BLOC 5 - Savoir expliquer et utiliser l'assurance vie et le contrat de capitalisation

Volume horaire : 24,5 heures (17,5h e-learning, 7h présentiel)

Assurance vie : aspects civils (10,5h)

- Maîtriser la nature juridique du contrat d'assurance vie et le régime de la clause bénéficiaire (rédaction, acceptation, révocation).
- Anticiper les contentieux fréquents (primes manifestement exagérées, requalification, démembrement de la clause).

Assurance vie : aspects fiscaux (10,5h)

- Maîtriser la fiscalité de l'assurance vie en cas de rachat (PFU, abattements, antériorité fiscale) et en cas de décès (avant/après 70 ans).
- Construire une stratégie d'utilisation de l'assurance vie comme outil de transmission optimisée.

Contrat de capitalisation (3,5h)

- Distinguer le contrat de capitalisation de l'assurance vie et identifier ses cas d'usage privilégiés (personnes morales, donation, transmission).

BLOC 6 - Structurer le patrimoine du dirigeant d'entreprise

Volume horaire : 24,5 heures (10,5h e-learning, 7h présentiel, 7h visio)

Ingénierie sociétaire (3,5h)

- Comprendre l'intérêt patrimonial des structures sociétaires (holding patrimoniale, SCI, SAS, SARL) et leurs mécanismes (apport-cession, donation avant cession, pacte Dutreil).

Fiscalité du dirigeant (10,5h)

- Maîtriser la fiscalité de la rémunération du dirigeant (salaires, dividendes, intérêts de compte courant) et les arbitrages.
- Optimiser la fiscalité du dirigeant à la cession de son entreprise (apport-cession 150-0 B ter, donation avant cession, abattement dirigeant).

Patrimoine du dirigeant (10,5h)

- Construire une stratégie patrimoniale globale intégrant patrimoine professionnel et privé.
- Anticiper la transmission de l'entreprise (Dutreil, donation-partage, holding de transmission).

BLOC 7 - Préconiser des solutions patrimoniales selon les clients, leur horizon et leur profil de risque

Volume horaire : 45,5 heures (17,5h e-learning, 21h présentiel, 7h visio)

Fondamentaux du conseil en GPAT (10,5h)

- Mener un entretien de découverte patrimoniale structuré et collecter l'information utile (KYC, profil de risque, objectifs).
- Formaliser une lettre de mission et un compte rendu d'entretien conformes aux exigences réglementaires.

Ingénierie patrimoniale (14h)

- Articuler les différentes briques techniques (juridique, fiscale, financière, assurantielle, immobilière) dans une recommandation cohérente.
- Rédiger une étude patrimoniale argumentée et personnalisée.

Stratégies patrimoniales et études de cas (21h)

- Construire des stratégies patrimoniales complètes sur des cas réels (particuliers, dirigeants, expatriés, retraités, transmission).
- Présenter et défendre une recommandation patrimoniale devant un client ou un jury (grand oral).

BLOC 8 - Structurer et piloter un cabinet de gestion de patrimoine libéral

Volume horaire : 94,5 heures (56h e-learning, 24,5h présentiel, 14h visio)

Environnement réglementaire du CGP (14h)

- Maîtriser les statuts réglementés du CGP (CIF, COA, IOBSP) et leurs conditions d'exercice (ORIAS, AMF, ACPR).
- Appliquer les obligations transverses : LCB-FT, RGPD, DDA, MIF2.

Pilotage d'une Business Unit (10,5h)

- Définir et suivre les indicateurs de pilotage d'un cabinet de CGP (chiffre d'affaires, marge, encours, taux de transformation).
- Construire un business plan et un budget prévisionnel d'activité.

Stratégie commerciale (7h)

- Élaborer une stratégie commerciale différenciée (positionnement, cibles, offres, canaux d'acquisition).

Management (21h)

- Recruter, animer et faire grandir une équipe de conseillers et collaborateurs.
- Mettre en place les rituels managériaux (entretien annuel, point hebdomadaire, plan de développement).

Conformité (14h)

- Mettre en place et faire vivre un dispositif de conformité opérationnel (procédures, contrôles, documentation, traçabilité).
- Préparer le cabinet aux contrôles ACPR, AMF et associatifs.

Déontologie et éthique (7h)

- Appliquer les règles déontologiques de la profession et résoudre les conflits d'intérêts.
- Identifier et traiter les situations à risque éthique dans la relation client.

Marketing (7h)

- Construire un plan marketing adapté à une activité de CGP (site web, contenus, événementiel, partenariats prescripteurs).

Communication (7h)

- Développer une communication professionnelle cohérente (identité, réseaux sociaux, presse, prise de parole).

Outils et IA (7h)

- Utiliser les principaux outils métier du CGP (agrégateurs, CRM, outils d'ingénierie, signature électronique).
- Intégrer les usages de l'intelligence artificielle dans le quotidien du cabinet (productivité, conseil, conformité).

BLOC 9 - Développer et pérenniser son activité de CGP libéral

Volume horaire : 73 heures (7h e-learning, 7h présentiel, 7h visio, 49h tutorat)

Négociateur et vendre (21h)

- Conduire un entretien de vente patrimonial structuré (de la prise de contact à la signature).
- Traiter les objections et négocier les conditions de la mission de conseil.

Mémoire professionnel - accompagnement méthodologique (49h tutorat)

- Construire et rédiger un mémoire professionnel sur une problématique patrimoniale réelle, avec accompagnement individualisé d'un tuteur.
- Mobiliser et articuler l'ensemble des compétences du cursus dans une production écrite professionnelle.

Soutenance du projet professionnel (3h)

- Présenter et défendre son projet professionnel devant un jury de professionnels.
- Démontrer sa capacité d'analyse, de synthèse et de conseil sur une situation patrimoniale complexe.

4. MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Élément	Détail
Méthodes	Blended learning structuré combinant 4 modalités complémentaires : - E-learning asynchrone (189h - 47%) : modules vidéo, supports interactifs, quiz d'auto-évaluation.

	- Présentiel (112h - 28%) : ateliers de mise en pratique, études de cas en sous-groupes, débriefings. - Visioconférence synchrone (47h - 12%) : classes virtuelles, masterclasses d'experts. - Tutorat individualisé (49h - 12%) : accompagnement du projet professionnel.
Supports	Plateforme LMS dédiée avec accès permanent aux ressources pédagogiques. Livrets pédagogiques par bloc, fiches de synthèse, recueils de jurisprudences et de cas pratiques. Bibliothèque numérique (Code général des impôts, BOFiP, jurisprudences, doctrine). Modèles professionnels : lettres de mission, comptes rendus d'entretien, études patrimoniales types.
Moyens techniques	Site HOCHÉ équipé : salles de formation avec vidéoprojecteur, paperboard, Wi-Fi haut débit. Plateforme e-learning accessible 24/7 en cours de déploiement, classes virtuelles via solution professionnelle (TEAMS ou AUTRE) Matériel pédagogique fourni.
Encadrement	Responsable : Mathieu Becker. Équipe de formateurs experts : ingénieurs patrimoniaux, dirigeants de cabinets de CGP, professionnels de la conformité et du management. Conseil de perfectionnement composé de professionnels du secteur, garant de l'adéquation du programme aux évolutions du métier.

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Temps	Modalité
Évaluation diagnostique	Questionnaire de positionnement initial et entretien individuel d'entrée en formation permettant d'identifier les acquis, les attentes et les besoins d'accompagnement spécifiques.
Évaluation formative	Quiz d'auto-évaluation à l'issue de chaque module e-learning, ateliers et études de cas en présentiel, classes virtuelles interactives, points tutoraux réguliers.
Évaluation sommative - régime général	Évaluation par bloc de compétences combinant contrôle continu (30%) et examen terminal (70%) pour la majorité des modules. Modalités principales : QCM, cas pratiques, études de cas, mises en situation, jeux de rôle. Mémoire professionnel et soutenance orale devant jury pour le bloc 9. Certification AMF (bloc 3) : examen externe organisé par un organisme agréé AMF (en cours de sélection, type Lefebvre Dalloz ou First Finance)
Évaluation - 2e session	En cas d'échec à un bloc : oral devant jury (30 min) pour les blocs techniques, ou cas pratique / mise en situation en nouvelle version selon le module. Pour le mémoire : seconde soutenance organisée dans un délai maximum de 2 mois après la première.
Régime spécial - Handicap	Aménagements individualisés sur avis médical (tiers-temps, supports adaptés, accessibilité des locaux, modalités d'évaluation aménagées). Étude au cas par cas avec le référent handicap.
Note plancher	Note plancher de 10/20 sur le projet professionnel et la soutenance (bloc 9)
Évaluation de satisfaction	Questionnaires d'évaluation à chaud par bloc et à froid (3 et 6 mois après la fin de la formation) pour mesurer l'impact sur la pratique professionnelle.

6. DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée en présentiel et en visioconférence, par le stagiaire et le formateur.
- Suivi de la progression en e-learning via la plateforme LMS (temps de connexion, modules validés, résultats aux quiz).
- Points tutoraux individuels réguliers tout au long de la formation, formalisés dans un livret de suivi.
- Bilans pédagogiques intermédiaires avec le responsable pédagogique.

- Attestation de fin de formation remise au stagiaire.
- Certificat de réalisation de l'action de formation transmis au financeur.
- Attestation de fin de formation Graduate Program GPAT délivrée aux stagiaires ayant validé l'ensemble des blocs de compétences.

7. ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements individualisés peuvent être mis en place sur demande : tiers-temps lors des évaluations, supports pédagogiques adaptés, accessibilité physique des locaux du site Hoche, aménagement des rythmes en e-learning. Merci de contacter notre référent handicap le plus tôt possible - idéalement dès la candidature - afin d'étudier ensemble les aménagements nécessaires.

Référent handicap : Alexandre Boutin - alexandre.boutin@lafinancieredorion.fr

8. MENTIONS LÉGALES

Orion Executive School - SAS au capital de 50 000 € - SIREN 102 712 205 R.C.S. Paris

58, avenue Hoche - 75008 Paris

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757623575 auprès du préfet de région d'Ile-De-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification RNCP : en cours de montage de dossier pour dépôt auprès de France Compétences.

Code programme : PRO-OSE-001 Graduate Program

Date de mise à jour du programme : mai 2026

Contact : contact@orion-executiveschool.fr